

**PLA N LOCAL D'URBANISME**  
**COMMUNE DE USSON EN FOREZ**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUE SUR LE TERRITOIRE CONCERNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<b>A1</b> <b>Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis à régime forestier</b>	Articles L 151-1 à L151-6 L 342-2, R 151-1,R151-3 à R 151-5 du Code Forestier	Forêt de l'Hopital rural de St Bonnet Le Château et de la maison de retraite d'Usson et Forez		<b>Office National des Forêts à Saint-Etienne</b>
<b>AC1</b> <b>Servitudes de protection des monuments historiques</b>	Loi du 31 Décembre 1913 Articles 13 Bis et Ter	Eglise d'Usson en Forez  Chapelle de Chambriac	Arrêté du 19 Mars 1982  Arrêté du 23 Juillet 1981	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>Service Régional de l'archéologie</b> <b>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine</b>
<b>AC2</b> <b>Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits</b>	Article 17 de la loi du 2 Mai 1930 modifié Article 123-1-7 du Code de l'Urbanisme Loi N° 93-24 du 8 Janvier 1993	Porte de ville, tour et vestiges de l'ancien château, ensemble constitué en bordure de la RD 498 par un tissu d'arbres, une maison à échauguettes et leurs abords immédiats	Arrêté préfectoral du 28 Novembre 2001	<b>Direction Régionale des Affaires Culturelles</b> <b>Service Régional de l'archéologie</b> <b>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine</b>

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUE SUR LE TERRITOIRE CONCERNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<p><b>ASI</b></p> <p><b>Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales</b></p>	<p>Instituées en vertu des articles et 736 L20 du Code de la Santé Publique, et du décret n° 61.359 du 1<sup>er</sup> Août 1961 modifié par les décrets n° 67.1093 du 15 Décembre 1967 et n° 89.3 du 3 Janvier 1989 modifié le 10 Avril 1990</p>	<p>Puits 1 Usson en Forez</p> <p>S1-S2 Montroux Pravacher Apinac</p> <p>Garniers 10 Usson Garniers 11 Usson Garniers 12 Usson</p>	<p>DUP du 31/05/1974</p> <p>DUP du 11/12/2007</p> <p>DUP du 16/12/2005</p>	<p><b>Agence Régionale de Santé Délégation territoriale du département de la Loire</b></p>
<p><b>PT3</b></p> <p><b>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</b></p>	<p>Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications, instituées en application de l'article L.48 à L.53 du code des postes et télécommunications Câble de St Bonnet Le Château –Usson en Forez</p>	<p>Câble sur façade d'immeuble dans l'agglomération de Usson en Forez Câble–Usson en Forez-SR Jouanzecq Passage câble sur façade privée</p>	<p>Arrêté du 02/09/ 1977 Arrêté du 09/01/1984 Arrêté du 09/09/ 1987 Autorisation du 09/01/ 1984</p>	<p><b>Direction Régionale de l'industrie et de la Recherche</b></p>

